Affiché au GRAND CAHORS le :

Délibération n° 11

1 2 FEV. 2020 GR



AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-11_06_02_2020-DE Regu le 07/02/2020

Séance du 6 février 2020 à 19 heures

Le six février deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Espère, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (46)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont - La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjouls), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. GARD Michel (CIEURAC), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (22)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations: 2

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-11_06_02_2020-DE

Regu le 07/02/2020

Service : Directions de la Prospective territoriale, l'Habitat et de l'Enseignement supérieur, recherche et innovation

<u>Objet : Démarche ENERPAT - Projet de réhabilitation de Lot Habitat – Poursuite de l'accompagnement à l'ingénierie financière</u>

A été adopté à l'unanimité

Affiché au GRAND CAHORS le :

1 2 FEV. 2020



AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-11_06_02_2020-DE Regu le 07/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 février 2020 Rapporteur : Michel SIMON

Directions de la Prospective territoriale, l'Habitat et de l'Enseignement supérieur, recherche et innovation

<u>Objet : Démarche ENERPAT - Projet de réhabilitation de Lot Habitat — Poursuite de l'accompagnement à l'ingénierie financière</u>

Mesdames, Messieurs,

Délibération n° 11

Dans le cadre de sa politique en matière d'habitat, et plus particulièrement à travers son OPAH-RU « Cahors Cœur d'agglo », 2015 − 2020, le Grand Cahors accompagne le projet de fusion-rénovation de deux immeubles de la rue du Château-du-Roi à Cahors porté par le bailleur social Lot Habitat. Cet accompagnement s'est traduit récemment par l'obtention de crédits auprès l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre de la résorption de l'habitat indigne (RHI) à hauteur de 176 124 €.

Le coût total de l'opération est de 833 744 € TTC dont 511 626 € TTC de travaux.

Ce projet de fusion de bâtiments prévoit la création de trois logements T3 à haute qualité d'habiter et d'un local d'activités en rez-de-chaussée. S'intéressant aux matériaux biosourcés et à leur transposition dans une rénovation en centre ancien, cette opération s'inscrit parfaitement dans la philosophie de la démarche ENERPAT, portée par l'Agglomération du Grand Cahors, visant à faire converger performance énergétique et rénovation patrimoniale.

Axe majeur de la mise à jour du projet de territoire 2018-2020, ENERPAT s'attache à démontrer, tant par les travaux de recherche scientifique que par leur mise en application, que l'éco-rénovation peut se développer sur le patrimoine bâti ancien de nos centralités tout en s'adaptant à leur diversité. Le programme SUDOE, dont le Grand Cahors est chef de file, confirme cette démonstration élargie aux villes de Porto (Portugal) et Vitoria-Gasteiz (Espagne).

Reconnu à l'échelle du Massif Central, le concept ENERPAT fait l'objet d'une attention particulière des acteurs du Massif et des territoires désireux d'expérimenter des solutions d'écorénovation, à l'instar de l'intercommunalité de Thizy-Les-Bourgs, sur un projet pilote de rénovation en cœur de bourg.

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-11_06_02_2020-DE

ésident,

FAURE

Regu le 07/02/2020

Aussi, le Grand Cahors a l'opportunité de présenter cette opération portée par Lot Habitat aux crédits du Massif Central, conjointement à la Communauté de communes de Thizy-Les Bourgs et à l'association Macéo qui œuvre pour le déploiement de démarches innovantes à l'échelle du Massif. Cette candidature commune, pilotée par l'association Macéo, est une opportunité pour la diffusion et l'application de la philosophie ENERPAT.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à poursuivre l'accompagnement à l'ingénierie financière pour le projet de réhabilitation de Lot Habitat dans le cadre de la démarche ENERPAT ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention complémentaire au titre des crédits du Massif Central pour ce projet dans le cadre d'une candidature commune avec Thizy-Les-Bourgs et Macéo;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.